

Service juridique

UCM Mouvement offre un service juridique gratuit à ses membres, dans toutes les matières touchant à la vie de l'entreprise : droit civil et commercial, droit des sociétés et droit fiscal.

Les juristes UCM Mouvement sont des personnes d'expérience, toujours au fait des dernières évolutions législatives, formées et habituées à écouter et à conseiller les indépendants et chefs de PME.

- Rédiger les conditions générales de vente ?
- Faire appel à un sous-traitant ?
- Céder les parts de sa société ?
- Enregistrer sa marque ?
- Introduire une réclamation en matière fiscale ?

Pour toutes ces questions et pour bien d'autres, des juristes UCM Mouvement sont à l'écoute des membres.

Appeler votre juriste UCM Mouvement, la première étape vers la solution...

Devenir membre

Devenir membre UCM Mouvement, c'est avant tout vous donner les moyens de réussir en restant concentré sur l'essentiel, votre business.

Vos avantages

Recouvrement de créances

UCM Magazine

Défense collective

Ateliers thématiques

Réductions partenaires

Réseau d'affaires